

Bois de chauffage

Attendu que la commune a été chargée par le compteur forestier de l'exploitation de diverses coupes destinées à assurer le chauffage des habitants, la délégation ouvre en recettes une prévision de 170 000<sup>fr.</sup>, montant de la valeur des bois cédés aux habitants et ouvre un crédit de 170 000<sup>fr.</sup> destiné à permettre le règlement aux fournisseurs de la valeur des coupes cédées par eux c'est à dire par M. Lamy à Leintrey, Gauzelin à Richardmenil, et Heintz à St. Max.  
La délégation désigne en outre M. Dechand Alexandre comme régisseur pour la répartition et l'encaissement du prix du bois cédé aux habitants.